

Grille d'évaluation - BDM building – bâtiment à appartements à habitation

Numéro de contrat	
Nom du preneur d'assurance	
Adresse du preneur d'assurance	
Location du risque	
Usage	
Document rempli par	
Date	

Calcul de la valeur du bâtiment

surface totale (1)	x indice ABEX (2)	x Coefficient (3) + Augmentation (4) + Finition (5)
	x	x
= Montant à assurer		=
+ Panneaux solaires (6)		+
+ Piscine extérieure (7)		+
MONTANT TOTALE A ASSURER (8)		=

(1) surface à habiter (=surface totale n m² des espaces à habiter et les espaces commerciaux + les parties communes) + les étages sous-sols: entrepôts, garages et caves non parachevés, les greniers non parachevés (superficie totale). Cette superficie ne doit être calculée que pour un quart.

Les terrasses ne doivent pas être inclus dans le calcul.

(2) indice ABEX (= l'indice ABEX sur la date d'évaluation)

(3) coefficient: bâtiment classe 1*: **1,95**
bâtiment classe 2*: **1,80**

(4) Augmentation : ascenseur(s) : **0,10**
Hauteur + 10m **0,07**

***définitions:** Un bâtiment est considéré comme étant de "**classe 1**" si deux des trois conditions suivantes sont remplies:

- façade avec multiples projections et/ou usage fréquent de pierres naturelle et/ou des balcons avec les matériaux de finitions luxueuses (comme bois massif peinte). OUI NON
- les planchers du hall commun sont en marbre ou bois solides type parquet. OUI NON
- La finition générale d'hall commun (plafonds, murs, boîte au lettres, ...) est avec des matériaux luxueuses (miroirs, spots de plafond, papier peint luxueuse, ...) OUI NON

***définitions:** Un bâtiment est considéré comme étant de "**classe 2**" si deux des trois conditions suivantes sont remplies:

- façade en briques ou brique décorative avec des quantités limités de pierres naturelles et peu de projections OUI NON
- les planchers du hall commun consistent de carrelage ordinaire, balatum ou tapis bon marché. OUI NON
- La finition générale d'hall commun (plafonds, murs, boîte au lettres, ...) est en exécution normale, non-luxueuse. OUI NON

***définitions:** Un bâtiment est considéré comme étant de "**simple**" si nulle part les éléments ne répond à que minimum deux des trois conditions, le coefficient le plus bas doit être appliquée.



Finition appartements (5)

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Système domotique au bâtiment? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,05 |
| 2. Plus d'une toilette / meuble sous le lavabo? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,05 |
| 3. Ou bien 1) Bain + Douche 2) Jacuzzi 3) mosaïque de verre ou pierre naturelle? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,05 |
| 4. Du Chauffage au sol? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,05 |
| 5 De l'air conditionné? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,05 |
| 6. Le plancher du living est en bois massif, en marbre ou en pierre naturelle? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,10 |
| 7 La cuisine a des appareils électrique incorporée | <input type="checkbox"/> OUI + 0,00 |
| 8. La cuisine a des armoires au plus de 2 côtés ou plus de 5 appareils | <input type="checkbox"/> OUI + 0,10 |
| 9. Des placards intégrés | <input type="checkbox"/> OUI + 0,05 |

Toiture

- | | |
|----------------|-------------------------------------|
| Toiture verte? | <input type="checkbox"/> OUI + 0,10 |
|----------------|-------------------------------------|

TOTALE

(6) 225,00 EUR par m² panneaux x ABEX D'APPLICATION / 744 (ABEX DE BASE)

(7) 930,00 EUR par m² piscine extérieure x ABEX D'APPLICATION / 744 (ABEX DE BASE)

(8) montant à assurer en valeur de reconstruction (incl. TVA non-récupérable) +

La compagnie s'engage également à indemniser les dommages au bâtiment assuré sur base de la valeur de reconstruction entant que propriétaire, de la valeur réelle en tant que locataire ou occupant de l'entièreté du bâtiment ou de la partie du bâtiment occupé par lui ainsi que des parties communes, même si cette valeur, fixée par expertise au moment du sinistre, est supérieure au montant assuré, avec un maximum de 120% du capital assuré.